

OPALE

Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté

Pierre V. Tournier

OPALE 1. Etat de la population sous écrou au 1^{er} septembre 2016 et évolution sur un an

**Inflation carcérale : + 2 700 détenus en plus en un an (dont + 2 000 pour les prévenus)
Surpopulation carcérale : 13 800 détenus en surnombre au 1/9/16**

1. Les chiffres de la surpopulation carcérale ...

Sur les 58 587 places opérationnelles, **4 102 sont inoccupées** (821 en maisons d'arrêt et 3 281 en établissements pour peine).

Les 68 253 personnes détenues se répartissent donc dans $58\,587 - 4\,102 = 54\,485$ places.

Aussi le nombre de **détenus en surnombre** est-il de $68\,253 - 54\,485 = 13\,768$

Le taux de surpopulation est donc de $13\,768 / 58\,587 = 24$ détenus en surnombre p. 100 places opérationnelles.

Sur ces 13 768 détenus en surnombre, **1 439 dorment sur un matelas** posé à même le sol.

2. Les chiffres de l'inflation carcérale : taux de croissance, sur un an, calculés au 1/9/2016.

Population sous écrou = + 3,6 %. Population détenue = + 4,1 %. Nombre de prévenus détenus = + 11 %, Nombre de détenus en surnombre = + 17 %.

Nombre de détenus dormant sur un matelas posé à même le sol = + **60 %**.

Nombre de places opérationnelles : + 1,3 %

NB. De 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016, la population détenue a augmenté + 2 709 (accroissement absolu annuel). Voir infra la comparaison avec les chiffres du rapport du Garde des Sceaux.

OPALE / Pierre V. Tournier, 43, rue Guy Môquet 75017 PARIS,
Tél. 33 (0)1 42 63 45 04 - pierre-victor.tournier@wanadoo.fr - <http://pierre-victortournier.blogspot.fr/>

3 . A propos des projections présentées dans le rapport du Garde des Sceaux « En finir avec la surpopulation carcérale »

Dans ce rapport, le Garde des Sceaux n'échappe pas à la tentation **d'extrapoler les tendances passées** du nombre de détenus, après avoir, tout de même, rappelé que les mots « projection », « perspective » et « prévision » n'ont pas le même sens.

Ainsi, prétendant s'appuyer sur des évolutions récentes, le rapport propose deux hypothèses d'accroissement absolu annuel constant sur les 9 ans à venir. Dans l'hypothèse basse, le rapport cite le chiffre de 67 137 détenus au 1^{er} janvier 2025, ce qui donne à compter du 1^{er} janvier 2016 (66 678 détenus), **une pente annuelle de + 51 détenus** . Dans l'hypothèse haute retenue, le chiffre est de 76 254 au 1^{er} janvier 2015. Ce qui donne une pente **annuelle de 1 064 détenus**.

Ainsi l'accroissement absolu annuel à venir pourrait, d'après le rapport, être compris entre **0 et 1 100 détenus** de plus par an. Rappelons que l'accroissement absolu annuel a considérablement varié au cours des années 2012-2015 : 2012 = + 1 785 ; 2013 = + 503 ; 2014 = - 805 ; 2015 : + 408, accroissement absolue annuel moyen sur 2012-2015 = + 472.

Mais, plus important, ces hypothèses ne tiennent pas compte de **la rupture de tendance observée depuis janvier 2016**. Aujourd'hui (1/9/2016) la pente est de plus **de 2 700 détenus de plus par an**, soit près trois fois plus que l'hypothèse « haute » du rapport. Faute d'outils statistiques idoines, il est impossible d'analyser les raisons de cette rupture récente de tendance. Devant une telle ignorance, ne serait-il pas absurde d'extrapoler ? Mais l'existence, aujourd'hui, de près de **14 000 détenus en surnombre** n'est-elle pas suffisante pour défendre la nécessité de construire, tout en définissant une politique volontariste de réduction du nombre de détenus par le développement de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte ?

Pierre V. Tournier

NB. Ces indicateurs sont calculés par nos soins, sur la base des rares données mises en ligne sur le site du Ministère de la Justice le